



# Note de conjoncture : l'ESS en Île-de-France

---

Novembre 2020

# Edito



Au vu de la période exceptionnelle que nous traversons sur le plan sanitaire, économique et social, l'Observatoire Régional de l'ESS a jugé utile de rédiger une note de Conjoncture plutôt qu'un panorama de l'ESS en 2020.

L'ESS compte une part non négligeable de petites ou très petites entreprises et elles peuvent manquer de capitaux ou de fonds propres suffisants pour amortir les aléas financiers d'une exploitation fortement diminuée durant ces derniers mois en conséquence du premier confinement. De nombreuses défaillances d'entreprises sont à craindre dans des secteurs particulièrement touchés comme la culture, le sport, le tourisme et l'animation. Des milliers d'entreprises franciliennes risquent de ne pas se relever de cette deuxième vague de la pandémie en conséquence des stratégies de confinement mises en œuvre.

En cette période où les crises écologiques, sanitaires et sociales s'enchaînent, les acteurs de l'ESS sont particulièrement convoqués sur la scène politique

de la transformation de nos modes de productions, distribution et consommation. Nous devons à la fois préserver et soutenir les entreprises qui produisent des biens et des services essentiels aux habitants des territoires, tout en investissant lourdement sur les démarches innovantes qui ouvrent des possibles solutions aux grands défis sociétaux que nous devons relever.

En ce sens, cette note de conjoncture alimentera, nous l'espérons, les réflexions des pouvoirs publics régionaux qui établissent les plans de relance économique indispensables à la préservation de la cohésion sociale sur les territoires de la région Île-de-France et dans tout le pays.

Bonne lecture et bonne utilisation, nous avons l'obligation de réussir.

**Eric Forti, Président de la CRESS IDF**

# Sommaire

---

L'ESS dans la crise .....	4
Conjoncture régionale.....	5
Le spectacle vivant en grande difficulté .....	8
Le secteur des sports et loisirs également très touché .....	9
L'action sociale stable.....	10
Conclusion : les enjeux de la relance .....	11



# L'ESS dans la crise

La crise sanitaire que connaît la France depuis début 2020 a un impact très puissant sur nos modes de vie. Les conséquences économiques sont naturellement importantes. Après une baisse de 5,9% au premier trimestre de 2020, le PIB français s'est contracté de 13,8% au deuxième trimestre. La crise sanitaire a donc engendré une crise économique d'une ampleur considérable.

Les crises ont un effet sur l'ensemble du tissu économique. Cependant, l'ESS a maintes fois été observée comme étant plus résistante que l'économie classique aux chocs économiques. Ainsi, les créations d'emplois et d'établissements ESS ont été plus importantes que celles des structures classiques entre 2008 et 2015.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette résilience des structures de l'ESS. Ancrées dans leur territoire, les structures ESS sont moins exposées aux délocalisations et à la concurrence internationale. Les structures ESS ont de longue date innové dans leurs modes de financement, ce qui les conduit à avoir des ressources plus diverses et donc une capacité d'adaptation plus importante. Sans objectif de rémunération d'actionnaires, les structures ont davantage de capacité à constituer des réserves de fonds propres.

La gestion prudente et la mise en réserve ou en investissement systématiques de la plus grande partie de ses résultats permet à l'ESS de mieux résister. Mais elle rencontre davantage de difficultés lors de la reprise, car elle est handicapée par sa difficulté d'accès à l'emprunt ou à d'autres dispositifs "classiques" de développement. Ainsi, depuis

2015, les structures ESS créent des structures et des emplois à un rythme plus faible que celui de l'économie classique, et sont même confrontées dans certains secteurs d'activité à une conjoncture défavorable.

Il est encore trop tôt pour analyser précisément les impacts de cette crise. Les premiers chiffres dont nous disposons portent sur les deux premiers trimestres de 2020. Ils permettent d'observer de premières tendances qui devront être confirmées par la suite. En outre, les enjeux liés à la relance, qui ne sont pas encore tous arbitrés ni à l'échelle de l'Etat, ni à celle des collectivités, auront une influence certaine sur la capacité des structures de l'ESS à poursuivre leur développement.



# Conjoncture régionale



- 7% d'établissements ESS



- 2,1% d'emploi ESS entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

Avant la crise, la conjoncture des structures de l'ESS en Île-de-France était plutôt stable. Pour la première année depuis 2015, il n'y a pas eu de baisse du nombre d'établissements ESS. Les créations d'emploi dans l'ESS sont restées stables, avec une moyenne de 3 500 emplois créés par an depuis 2010.

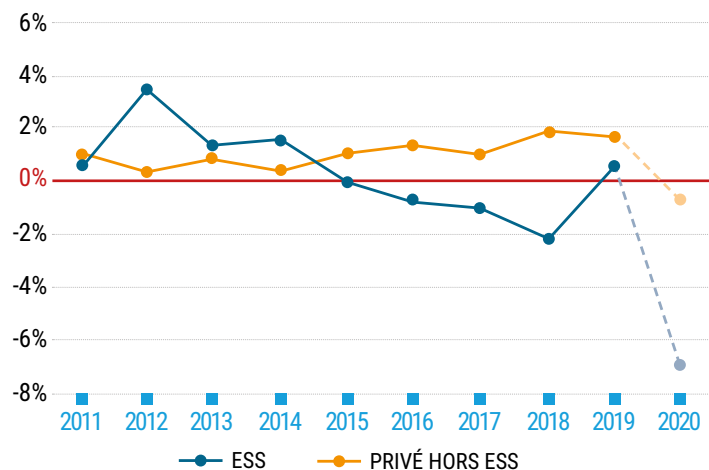
La crise a bien entendu violemment percuté cette dynamique. En comparant le deuxième trimestre de 2020 avec le même trimestre de 2019, 7% des structures ont disparu ainsi que 2,1% des emplois. L'ESS a perdu significativement plus de structures que l'économie classique (qui en perd 0,7% sur la même période), mais fait légèrement mieux en termes d'emploi (-2,1% contre -2,5%). Il est possible au regard de ces chiffres de formuler l'hypothèse que les très petites structures ont été les plus impactées.

Les chiffres URSSAF, qui ne comprennent pas les arrêts maladie ou le chômage partiel, montrent une perte importante de masse salariale brute. Ce chiffre est de -9,5% pour l'ESS et de -16,3% pour le privé hors ESS. Il constitue une indication sur le recours des structures au chômage partiel. Le différentiel ESS/hors ESS qui s'observe sur cet indicateur peut être dû à une plus grande difficulté pour les structures ESS à accéder aux dispositifs de chômage partiel. A noter que pour certains secteurs d'activité, comme le sport ou le spectacle vivant, la masse salariale a baissé de moitié ou plus pour les structures ESS.

## L'impact de la crise dans les départements franciliens

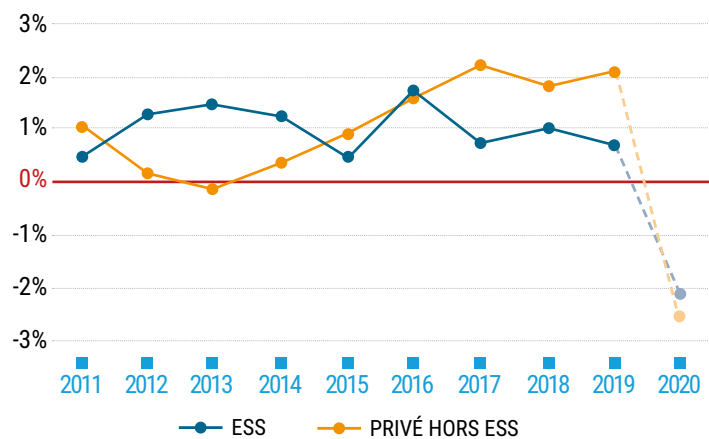
Si les circonstances qui conduisent à une baisse en établissements et en emplois en Île-de-France sont les mêmes pour tous les territoires, on observe quelques disparités entre les départements franciliens. Celles-ci peuvent s'expliquer par la nature du tissu ESS du territoire (tailles des

## Évolution du nombre d'établissements de l'ESS et privés hors ESS en Île-de-France entre 2010 et 2020



Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après ACOSS-URSSAF 2010-2020

## Évolution du nombre d'emplois dans l'ESS et privés hors ESS en Île-de-France entre 2010 et 2020



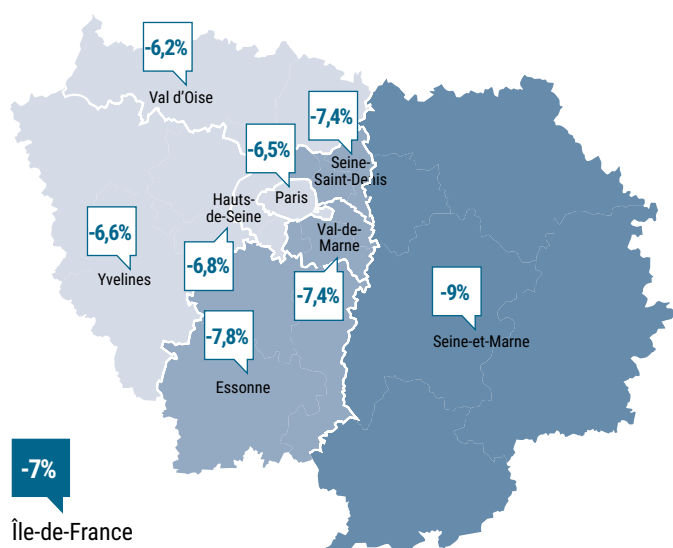
Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après ACOSS-URSSAF 2010-2020

structures, secteurs d'activité des structures), mais aussi par l'efficacité des réponses qui ont été apportées en direction des structures ESS.

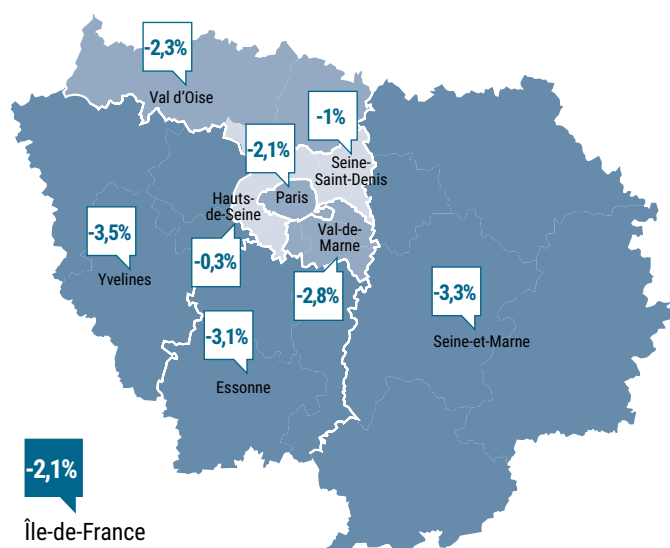
Ainsi, deux départements se distinguent par des pertes d'emploi moins importantes. D'une part, les Hauts-de-Seine, dont l'emploi ESS est quasi-stable avec une baisse de 0,3 % des emplois. Dans ce cas précis, il est probable que le tissu ESS particulier de ce département, composé de structures de plus grande taille et concentré sur les secteurs de la santé et de l'action sociale, explique cette très faible baisse. En effet, les secteurs d'activité les plus représentés du département sont également les plus sollicités pendant la crise sanitaire.

D'autre part, la Seine-Saint-Denis connaît une baisse de 1 % des structures : c'est deux fois moins que la moyenne régionale. Cette baisse plus faible de l'emploi s'accompagne par contre d'une baisse plus importante que pour les autres départements de la masse salariale (-13,9 %, contre -9,5 % en moyenne dans la région). Ce chiffre pourrait indiquer un recours plus important au chômage partiel, qui peut être lié aux secteurs d'activité représentés, à un soutien plus fort des acteurs locaux ou un meilleur accès aux dispositifs d'accompagnement. Quelque en soit la cause, ce possible recours plus massif au chômage partiel a pu contribuer à préserver l'emploi.

### Évolution en établissements des structures ESS entre le deuxième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020 par département (glissement annuel)



### Évolution en emplois des structures ESS entre le deuxième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020 par département (glissement annuel)



Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après ACOSS-URSSAF 2010-2020

### Évolution en établissements et en emploi des structures de l'ESS entre le deuxième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020 (glissement annuel)

	Évolution établissements 2019-2020	Évolution emploi 2019-2020
Paris	-6,5%	-2,1%
Seine-et-Marne	-9,0%	-3,3%
Yvelines	-6,6%	-3,5%
Essonne	-7,8%	-3,1%
Hauts-de-Seine	-6,8%	-0,3%
Seine-Saint-Denis	-7,4%	-1,0%
Val-de-Marne	-7,4%	-2,8%
Val-d'Oise	-6,2%	-2,3%
Île-de-France	-7,0%	-2,1%

Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après ACOSS-URSSAF 2010-2020

## Les associations sont les plus touchées, les fondations continuent leur progression

Les associations sont celles qui subissent le plus durement les effets de la crise, avec une baisse de 7,7% des établissements et de 3,1% des emplois. Les associations présentent également la plus forte baisse de masse salariale de l'ESS (-12,6%), ce qui indique un recours plus massif de leur part au chômage partiel. Ce chiffre reste néanmoins inférieur à celui de l'ensemble du privé.

Les coopératives sont plutôt stables avec une baisse de 1,6% d'établissements et une progression de 0,3% des emplois. Le modèle coopératif s'est montré particulièrement résistant pendant cette crise, notamment du fait des réserves constituées par les structures, qui leur ont permis de se maintenir pendant le choc intervenu au moment du confinement. Ces réserves pourraient cependant se révéler insuffisantes si la crise se prolongeait trop longtemps. Ce constat général peut également différer selon le secteur d'activité.

Avec une progression de 2,2% du nombre d'établissements et de 5,2% du nombre d'emplois, les fondations ne semblent pas impactées par la crise. La progression importante du nombre de fondations et de leurs emplois ces dernières années correspond en grande partie à l'essor des fonds de dotation, un statut créé en 2008 permettant de créer une structure dotée de 15 000€ minimum par une simple déclaration en préfecture.

De leur côté, les mutuelles accusent une baisse de 2,8% du nombre d'établissements et de 2,6% du nombre d'emploi, mais il n'est pas certain que cette tendance puisse être attribuée en totalité à la crise sanitaire. La baisse du nombre d'établissements mutualistes est en effet continue depuis 2014, et la baisse du nombre de leurs emplois depuis 2017. La crise a peut-être cependant accentué cette tendance.

Ces différences peuvent s'expliquer par des modes de fonctionnement différents. Les structures de l'ESS, de par leur non lucrativité ou leur lucrativité limitée, peuvent plus facilement affecter des excédents à la constitution de réserves. Mais les associations ont vu leurs modèles économiques évoluer ces dernières années vers davantage de prestations et de réponse à des appels à projet, au détriment de la subvention. Or, la subvention est moins susceptible d'être compromise immédiatement en cas de choc économique, ce qui n'est pas forcément le cas d'un appel à projet. Autre motif d'inquiétude, ces deux modes de financement sont liés à des périodes ou des projets précis, ce qui peut rendre plus compliquée la reprise pour les structures qui auraient besoin de fonds propres pour investir de nouveaux projets.



# Le spectacle vivant en grande difficulté



- 26,1%  
d'établissements ESS



- 20% d'emploi ESS



- 53% de masse salariale brute entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

Ce n'est pas une surprise au vu des restrictions imposées pendant le confinement, puis lors du passage de l'Île-de-France en alerte sanitaire maximale, les secteurs du spectacle vivant et des sports et loisirs ont particulièrement été touchés par la crise. Les structures de l'ESS représentent 67 % des structures employeuses du spectacle vivant et 70 % des structure des sports et loisirs à l'échelle régionale, sans compter le grand nombre de structures bénévoles.

Pour le spectacle vivant (qui concerne à la fois les compagnies de théâtre, de cirque, de musique ou de danse et la gestion des salles de spectacles), on observe une baisse colossale de plus d'un quart des établissements au deuxième trimestre 2020 en comparaison avec le même trimestre de 2019 (-26,1 %). Ce chiffre peut néanmoins être nuancé par le possible passage de structures dans la catégorie des non-employeuses après avoir stoppé tous leurs contrats en cours.

Au niveau des emplois, ce sont pas moins d'un emploi sur 5 qui ont été détruits (-20 %, soit près de 2 500 emplois). Ces chiffres ne sont qu'un ordre

de grandeur, puisqu'il est difficile de comptabiliser précisément les emplois des structures du spectacle vivant pour plusieurs raisons (emplois relevant du régime de l'intermittence, personnes employées par plusieurs structures...). Ils sont cependant révélateurs des difficultés de structures dont le secteur est en crise profonde du fait des restrictions liées au contexte sanitaire.

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cette énorme contraction. Tout d'abord la concentration en Île-de-France de structures culturelles l'expose particulièrement. Les structures du spectacle vivant, notamment les compagnies, sont souvent de petites structures n'ayant ni la capacité de former des réserves, ni la possibilité de contracter des emprunts. Or les dispositifs de soutien nationaux ont souvent porté sur cette forme d'intervention, ou sur des exonérations de taxes ou de cotisation qui n'ont que peu d'effet sur la santé économique de ces structures. La précarité des contrats dans ce secteur d'activité a également pu aboutir à des pertes d'emplois, du fait de non renouvellements de CDD.

Une baisse massive de masse salariale (-53 % en glissement annuel) donne une autre indication : malgré un recours massif au chômage partiel, de nombreux emplois ont été détruits. Cette mesure était donc insuffisante pour assurer la survie de structures déjà fragilisées, notamment depuis 2015 et la suppression des contrats aidés.

Ces chiffres posent également la question de la situation de nombreuses structures alors qu'un second confinement rend impossible leur activité, après une année très difficile. Sans soutien massif, les défaillances de structures pourraient être extrêmement nombreuses dans les prochains mois.



©Margot Lhermitte



# Le secteur des sports et loisirs également très touché



- 8,8%  
d'établissements ESS



- 9,3% d'emploi ESS

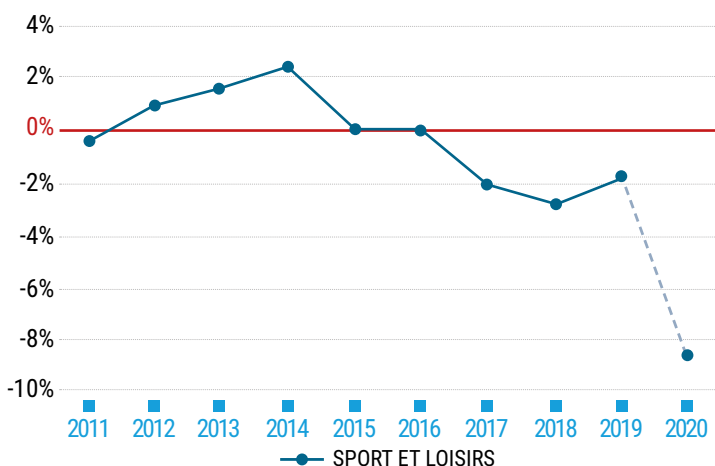


- 48% de masse salariale brute entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

Le secteur du sport est lui aussi très atteint, dans des proportions moindres mais tout à fait considérables. Entre le deuxième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de 2020, on observe une baisse de 8,8% des établissements et de 9,3% des emplois (ce qui représente environ 2 500 emplois). Comme pour le secteur du spectacle vivant, le non renouvellement de contrats précaires peut expliquer en partie la baisse du nombre d'emplois.

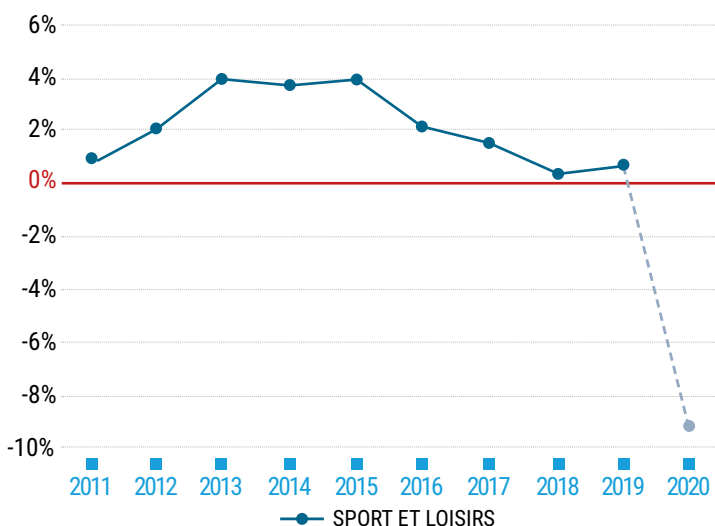
Le secteur des sports et loisirs illustre les difficultés rencontrées par de nombreuses structures associatives, notamment de petite taille, qui ont été les plus durement touchées par la crise. Contrairement à la moyenne régionale, la baisse du nombre d'emplois est quasi équivalente à la baisse du nombre d'établissements. Bien que moins touchés que le spectacle vivant en termes de destructions d'emplois, le secteur des sports et loisirs présente une baisse quasi équivalente de masse salariale en glissement annuel (-48%). Ces structures ont donc massivement eu recours au chômage partiel.

Évolution du nombre d'établissements de l'ESS des sports et loisirs entre 2010 et 2020 en Île-de-France (glissement annuel)



Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après ACOSS-URSSAF 2010-2020

Évolution du nombre d'emplois dans l'ESS des sports et loisirs entre 2010 et 2020 en Île-de-France (glissement annuel)



Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après ACOSS-URSSAF 2010-2020



# L'action sociale stable



**+0,8%** d'établissements ESS

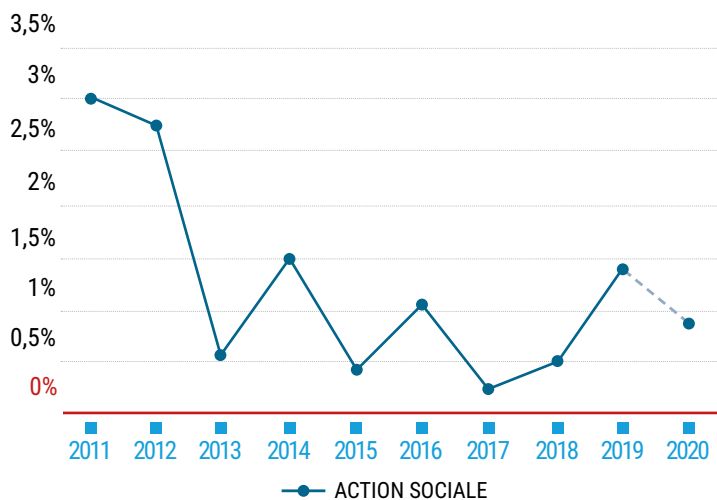


**+0,4%** d'emploi ESS  
entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

Le secteur de l'action sociale, celui qui comporte le plus d'établissements et d'emplois dans l'ESS, a été très sollicité par les besoins de la crise sanitaire. Les établissements médicalisés pour personnes âgées ou handicapées, de même que la plupart des activités de ce secteur ont constitué une partie de la « première ligne » contre l'épidémie.

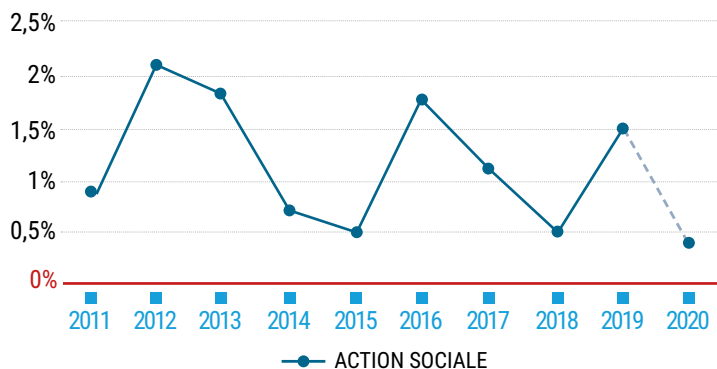
Les chiffres disponibles montrent pour ce secteur une relative stabilité, voire une très légère progression en établissements et en emplois (+0,8 % et +0,4 %).

## Évolution du nombre d'établissements de l'ESS de l'action sociale entre 2010 et 2020 en Île-de-France (glissement annuel)



Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après ACOSS-URSSAF 2010-2020

## Évolution du nombre d'emplois ESS de l'action sociale entre 2010 et 2020 en Île-de-France (glissement annuel)



Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après ACOSS-URSSAF 2010-2020



©Margot Lhermitte

# Conclusion : les enjeux de la relance

Malgré leur résilience et leur solidité, liées à leur modèle, les structures de l'ESS ont été durement touchées par les effets économiques de la crise sanitaire. Elles sont cependant bien souvent à l'arrière-plan des dispositifs d'aide aux entreprises, qui adoptent parfois des critères excluant des structures, particulièrement les plus petites d'entre elles.

L'adaptation locale des dispositifs et les marges de manœuvres laissées aux acteurs locaux sont des éléments déterminants pour permettre une relance au plus près des dynamiques des territoires. Les structures de l'ESS ont un rôle essentiel, pendant et après la crise, pour amorcer des transitions nécessaires à la relance,

sur des bases plus respectueuses de l'environnement et du bien-être.

Il est donc tout à fait impératif de penser les dispositifs de relance et les aides accompagnant la reprise de l'activité en prenant en compte les spécificités des structures de l'ESS et l'apport qu'elles peuvent avoir, aussi bien en termes économiques qu'en termes d'utilité sociale et environnementale. Les enseignements qui peuvent être tirés de la crise de 2008 doivent nous permettre de ne pas reproduire une reprise qui serait défavorable au développement des structures ESS en raison de l'inadéquation des dispositifs avec ses problématiques et ses modèles.

## ► Méthodologie

Cette note a été produite par l'Observatoire Régional de l'ESS d'Île-de-France, porté par la CRESS Île-de-France. Pour observer les territoires, l'Observatoire Régional de l'ESS se fonde sur une méthodologie partagée par l'ensemble du réseau des CRESS et définie en lien avec l'INSEE. Elle permet d'identifier les structures de l'ESS à partir de leur statut juridique (associations, coopératives, mutuelles et fondations). Les données de conjoncture sont issues des chiffres ACOSS URSSAF. Ces chiffres

sont disponibles sur une base trimestrielle entre 2010 et le deuxième trimestre 2020. Ces données sont présentées en glissement annuel (comparaison des derniers trimestres de chaque année). Pour les chiffres 2020, les trimestres utilisés pour le chiffre d'évolution sont les deuxièmes trimestres de 2019 et 2020. Ces chiffres ne comprennent pas les structures relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

## ► La CRESS

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire en Île-de-France (CRESS Île-de-France) est l'organisme de promotion et de représentation de l'ESS à l'échelle régionale. Porte-parole des entreprises sociales et solidaires auprès des pouvoirs publics, des institutions

et du grand public, elle appuie le développement et le maintien des structures et se mobilise pour la formation des dirigeant.e.s et des salarié.e.s du secteur.

Pour en savoir plus sur la CRESS et ses activités : [www.cressidf.org](http://www.cressidf.org)

Pour contacter l'Observatoire : [leo.voisin@cressidf.org](mailto:leo.voisin@cressidf.org)

Cress Île-de-France, 3 rue de Vincennes, 93 100 Montreuil

Pour contacter la Cress : [Contact@cressidf.org](mailto:Contact@cressidf.org)

Pour contacter l'Observatoire régional de l'ESS :

[leo.voisin@cressidf.org](mailto:leo.voisin@cressidf.org) / [steve.lewis@cressidf.org](mailto:steve.lewis@cressidf.org)

Suivez-nous sur [www.cressidf.org](http://www.cressidf.org)

Avec le soutien financier de :

